

## LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

### LES INSTANCES DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il eu l'occasion, depuis qu'il s'est vu confier le nouveau portefeuille, d'étudier les mémoires ou les propositions présentés au nom des prisonniers de guerre qui ont déjà soumis de nombreuses instances à ses prédécesseurs? Voudra-t-il, en collaboration avec ses collègues du ministère, étudier leurs pétitions en faisant preuve d'un esprit plus compréhensif de façon à donner une suite quelconque à ces réclamations?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants):** Ma réponse est affirmative. Un certain nombre d'associations m'ont également adressé de nouvelles instances et j'espère les étudier avec le même esprit de compréhension dont a fait preuve mon prédécesseur.

**L'hon. M. Lambert:** J'espérais que le ministre nous donnerait une autre réponse car il appert que ces réclamations ont été, par le passé, très mal accueillies.

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que le ministre se déclare prêt à coopérer, autorisera-t-il le comité permanent des affaires des anciens combattants à rencontrer l'Association nationale des prisonniers de guerre?

**L'hon. M. Laing:** Je suis tout à fait d'accord.

\* \* \*

• (1140)

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### LES DEMANDES D'INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme la loi sur l'assurance-chômage ne joue pas dans l'intérêt du trésor public, au détriment des requérants, et qu'on accorde parfois une indemnité de cessation d'emploi au lieu de prestations, quand une usine cesse de fonctionner, le secrétaire parlementaire nous dirait-il si toute la question de l'indemnité de cessation d'emploi sera confiée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration?

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement fait actuellement une étude minutieuse de la question de l'indemnité de cessation d'emploi. Pour ce qui est de l'intérêt public, n'oublions pas qu'en janvier dernier, un pouvoir d'achat de 130 millions de dollars fut mis entre les mains des Canadiens...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les députés doivent se rendre compte que la période des questions va bientôt se terminer; nous devons passer à d'autres questions. Questions et réponses ne doivent pas prêter à controverse si nous voulons aboutir à quelque chose.

\* \* \*

## LA NAVIGATION

### L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DU «GULF GULL»—LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Nous dirait-il si une enquête est effectivement en cours sur le naufrage du bateau de pêche *Gulf Gull* qui a causé six pertes de vie, étant donné qu'on se demande si les dispositifs d'aide à la navigation fonctionnaient bien à ce moment-là? Pourrait-il aussi nous donner l'assurance que des auxiliaires à la navigation fonctionnent à l'heure actuelle afin de prévenir tout autre désastre de ce genre?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je dirais qu'une enquête a été mise en cours immédiatement après ce malheureux et tragique accident. Quant au deuxième point, normalement je ne dirais rien de ce genre, si ce n'était que le capitaine du vaisseau a déjà déclaré que la présence ou l'absence d'auxiliaires à la navigation n'a été pour rien dans ce malheureux accident. Quant à la situation actuelle pour ce qui est de ces auxiliaires à la navigation, je ne peux donner de réponse précise pour le moment. Normalement, les entreprises de navigation en seraient informées. Je vais tenter d'obtenir des renseignements pour le député.

### LE RAYON D'ACTION DES AVIONS DE SECOURS AU LARGE DES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean Est):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre est maintenant disposé à recommander à son collègue, le ministre de la Défense nationale, en conformité de la recommandation de la commission d'enquête sur le naufrage du *Patrick Morris*, la mise en service d'avions de secours à grand rayon d'action au large des côtes de l'Atlantique. Je songe en particulier à la côte est de Terre-Neuve qui, en majeure partie, se trouve à 500 milles de la plus proche base d'avions de secours.

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai remis au ministre de la Défense nationale un exemplaire du rapport du juge Soper et nous discuterons de cette recommandation.

**M. McGrath:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Algoma a la parole.